



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Flash SST

Votre info sur la Santé Sécurité au Travail

Octobre 2017

QUELQUES CHIFFRES

Dans le milieu agricole,
les chutes représentent :

- la 3^e cause d'accidents mortels
- 20,5 accidents par jour, soit 10 % des accidents du travail.



EN SUD CHAMPAGNE

- 50 % des chutes ont lieu lors de la montée et descente d'engins
- 20 % sont liées à l'utilisation d'échelles



Prévention des risques

Interventions sur les machines : gardez les pieds sur terre

De nombreuses chutes surviennent lors d'opérations de nettoyage et de maintenance sur des machines agricoles et aussi lors de l'accès au poste de conduite.

Pour quelques secondes d'intervention, ces accidents peuvent briser une vie et mettre en péril votre exploitation.



Toujours descendre face à l'échelle d'accès et ne jamais sauter

Les questions à se poser pour ne pas tomber de haut

Puis-je limiter les interventions en hauteur ?

☐ oui →
☐ non

En mécanisant certaines opérations (graissage centralisé...)



Trappe de vidange à commande électrique sur benne élévatrice

En disposant de systèmes de surveillance



Ecran de caméra de surveillance

En intervenant depuis le sol (soufflette avec canne télescopique...)



Manivelle permettant de bâcher et débâcher depuis le sol

Puis-je sécuriser l'accès et la zone de travail ?

☐ oui →
☐ non

En choisissant du matériel (accès et zones de travail) sûr et fonctionnel



Mélangeuse avec accès et plate-forme sécurisés

En maintenant les accès propres, conformes et en bon état



Marche-pied avec ajout d'une marche à commande électrique

En ayant les mains libres (matériel porté en bandoulière, ceinture porte-outils), équipé de chaussures adaptées et en adoptant le bon comportement



Descente face à l'échelle

Puis-je utiliser un équipement accessoire ?

☐ oui →
☐ non

En optant pour un matériel adapté au travail en hauteur (échafaudage, PIR*...)



***PIR : Plate-forme Individuelle Roulante réglable en hauteur**

En n'utilisant échelles et escabeaux qu'en cas d'impossibilité de recourir à d'autres solutions techniques et sous certaines conditions*



* Conditions

- Avoir les mains libres
- L'échelle doit reposer sur un support stable, maintenue ou fixée pour éviter son glissement ou son basculement
- Sa hauteur doit dépasser de 1 m le niveau d'accès
- Elle doit être inclinée de 65° à 75°

Utilisation d'une échelle portable

Vous souhaitez suivre une formation ou bénéficier d'un accompagnement technique et financier, contactez nous.